

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	: 64	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE à 15 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président .
Nombre de présents	: 42	
Nombre de représentés	: 6	Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON
Nombre d'absents	: 16	

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTE(E)S :

Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025 140 CC 5 : DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026**Le Président de séance expose :**

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en l'attente du vote du budget primitif, et jusqu'au 30 avril de l'exercice lors d'un renouvellement de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent. Concernant les des dépenses d'investissement, la limite d'exécution est fixée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Afin d'assurer la continuité des projets en cours et de permettre le démarrage des opérations jugées prioritaires dès le début de l'année 2026, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président du Territoire de l'Ouest à procéder à l'ouverture anticipée des crédits dans les conditions prévues par la réglementation pour le budget principal et les budgets annexes du Territoire de l'Ouest.

Cette autorisation portera sur un montant équivalent à 25 % des crédits d'investissement votés aux budgets de l'exercice 2025 hors restes à réaliser, à l'exclusion des crédits relatifs au remboursement du capital de la dette. Les dépenses engagées dans ce cadre feront l'objet d'une régularisation lors du vote du budget primitif 2026.

Chapitre	Libellé	Total budget 2025 (hors RAR 2024)	Montant proposé (maximum 25%)
20	Immobilisations incorporelles	8 132 519,40	2 033 129,85
204	Subventions d'équipement versées	11 674 506,50	2 918 626,63
21	Immobilisations corporelles	32 866 498,00	8 216 624,50
23	Immobilisations en cours	11 242 494,76	2 810 623,69
26	Participation	280 000,00	70 000,00
27	Autres immobilisations financières	670 000,00	167 500,00
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		64 866 018,66	16 216 504,67
20	Immobilisations incorporelles	2 001 000,00	500 250,00
21	Immobilisations corporelles	2 410 000,00	602 500,00
23	Immobilisations en cours	5 928 433,56	1 482 108,39
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
TOTAL BUDGET ANNEXE GeMAPI		10 339 433,56	2 584 858,39
20	Immobilisations incorporelles	746 700,00	186 675,00
21	Immobilisations corporelles	2 960 000,00	740 000,00
23	Immobilisations en cours	10 678 698,96	2 669 674,74
26	Participation	379 900,00	94 975,00
TOTAL BUDGET ANNEXE EAU POTABLE		14 765 298,96	3 691 324,74
20	Immobilisations incorporelles	85 125,00	21 281,25
21	Immobilisations corporelles	1 575 000,00	393 750,00
23	Immobilisations en cours	2 285 000,00	571 250,00
26	Participation	13 700,00	3 425,00
TOTAL BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES		3 958 825,00	989 706,25

20	Immobilisations incorporelles
21	Immobilisations corporelles

TOTAL BUDGET ANNEXE PORTS DE PLAISANCE DE L'OUEST

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/11/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** le Président, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026 à procéder à l'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT sur le budget principal et les budgets annexes du Territoire de l'Ouest;
- **ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER** sur le budget principal, les dépenses d'investissement (hors dette), dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 hors restes à réaliser, soit 16.216.504,67 € ;
- **ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER** sur le budget annexe GeMAPI, les dépenses d'investissement (hors dette), dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 hors restes à réaliser, soit 2.584.858,39 € ;
- **ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER** sur le budget annexe de l'Eau Potable, les dépenses d'investissement (hors dette) , dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 hors restes à réaliser, soit 3.691.324,74 € ;
- **ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER** sur le budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées, les dépenses d'investissement (hors dette), dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 hors restes à réaliser, soit 989.706,25 € ;
- **ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER** sur le budget annexe Ports de Plaisance de l'Ouest, les dépenses d'investissement (hors dette), dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 hors restes à réaliser, soit 277.886,05 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président